

« J'ai fait une lettre sur Montmartre, dit le Saint-Père. J'ai voulu dire toute la consolation que le récit de ses œuvres, m'a procurée, et encourager de nouveau toutes ses œuvres.....

..... J'ai mis dans cette lettre que je faisais un don de 25.000 francs. »

Très-Saint-Père, la France très émue de ce témoignage insigne de votre magnanimité. Partout on racontera ce trait de votre prédilection pour notre patrie.

— Oui, que l'on dise partout que le Pape aime beaucoup la France.

Je voudrais encore ajouter un autre don pour la Basilique. Dites-moi, que désirez-vous ?

— Très-Saint-Père, vous nous comblez. Votre Sainteté choisira mieux que je ne saurais le faire, le souvenir que nous garderons précieusement. Cependant, les prêtres pèlerins de Montmartre seraient bien heureux de pouvoir célébrer avec un calice de Léon XIII.

— C'est cela. Je ferai préparer un calice et vous le prendrez demain....

La Sainteté s'informe de l'état des paroisses populeuses de la capitale, et elle écoute avec le plus vif intérêt ce que nous lui racontons des paroisses qui nous entourent : Saint-Pierre de Montmartre et Clignancourt, qui ont l'une 65.000, l'autre 95.000 âmes.

Nous parlons de la France, et Léon XIII nous redit ce qu'il ne cesse de répéter : « Je n'ai demandé à personne de renoncer à ses affections ni à ses préférences sur la forme de gouvernement. La Providence peut changer l'état des choses. Combien de fois en ce siècle n'avez-vous pas été bouleversés ? Mais j'ai vu la France s'en allant vers des abîmes, j'ai vu l'impuissance créée par les divisions, et alors, qu'ai-je fait ? J'ai demandé la trêve des partis. J'ai demandé que l'on s'unisse pour défendre les grands principes, fondement de toute société. Que par l'union de tous les gens honnêtes on empêche les ennemis de l'Eglise de faire de nouvelles lois mauvaises. Puis, peu à peu, insensiblement, on arrivera à adoucir, à diminuer celles qui ont été faites, et finalement la liberté sera rendue aux catholiques. Que l'on m'obéisse et que l'on ait confiance !..... »

La France fera bien d'écouter la grande voix de Léon XIII, si elle veut se dégager de l'étreinte maçonnique qui l'étouffe et ne pas avoir le sort de sa petite sœur l'Italie qui est à l'agonie, au moins financièrement parlant.

Quand Pie IX revint de Gaëte, en 1850, il reprit l'administration de l'Etat ainsi que l'administration de la commune de Rome. Or, de 1850 à 1870, le bilan municipal s'éleva ; pour ce qui regarde les rentrées, de 2,309,000 à 3,480,000 francs, mais n'atteignit jamais quatre millions ; comme la population avait augmenté dans la même proportion que la bilan communal, il en résultait que l'impôt supporté par chaque habitant était resté le même à peu près. Cela est si vrai que, en 1750, on payait à Rome proportionnellement 13 francs et une fraction par tête et par an, et en 1870, 15 francs et 39 centimes.

Quant aux dépenses, elles égalaient presque les recettes.

En effet, pendant ce terme de 20 années, le passif fut seule-